

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Le vingt-huit septembre deux mil dix-huit, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une session ordinaire qui aura lieu en Mairie le mercredi 3 octobre à vingt heures trente.

Ordre du jour :

- ↪ installation d'une ombrière sur le parking du rond-point de la Gare de Corrèze.
- ↪ personnel communal : suppressions et créations de poste – mise à jour du tableau des emplois.
- ↪ modification simplifiée du PLU – point sur la procédure en cours.
- ↪ point sur les travaux en cours (accessibilité des bâtiments) et à venir (RD 26).
- ↪ questions diverses

L'an deux mil dix-huit le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ST-PRIEST DE GIMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.BARROT Bernard, Maire

Etaient présents : M.BARROT BERNARD, M.BUGEAT THIERRY, M. BION CHRISTIAN, M.DEVEIX SERGE, M.SAUVAGNAT NOEL, M. CHAUMEIL FABRICE, Mme FAURE-BEYSSERIE SYLVIE

Etait absent et représenté : M.REMI TAUTOU

Etait absente et excusée : Mme CATHY SUIRE

Etait absent : M.FAUCHER BERNARD

Secrétaire de séance : M. CHAUMEIL FABRICE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

1) Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département.

Votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 9 octobre 2018
Publiée le 12 octobre 2018

M. le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

M. le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

☞ **Approuve** le Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département,

☞ **Autorise** le maire à signer ce Contrat.

2) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial et de deux postes d'agent de maîtrise territorial.

Votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 9 octobre 2018
Publiée le 12 octobre 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise principal territorial à raison de 33h48 hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2018, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à raison de 31h38 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2018, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à raison de 31h85 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2018. Ces trois postes seraient créés pour faire face aux nécessités du service des écoles.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal* :

☞ décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal territorial à raison de 33h48 hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2018, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à raison de 31h38 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2018, de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à raison de 31h85 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2018;

☞ autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que ci-dessus

- 1) **Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2018/2020 avec le Département**
- 2) **Création d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial et de deux postes d'agent de maîtrise territorial**

Présents :

Bernard BARROT

Noel SAUVAGNAT

Thierry BUGEAT

Fabrice CHAUMEIL

Christian BION

Sylvie FAURE BEYSSERIE

Serge DEVEIX